

fontaines publiques ou de s'asseoir à l'avant des autobus. C'était une bien triste époque dans l'histoire de ce grand pays. Personnellement, je me suis senti offensé par ce manque total d'égards envers autrui, par cette inhumanité et j'étais fier d'être Canadien. J'étais fier de ce que notre pays représentait et de ce que cette triste situation n'était pas représentative de mon pays.

J'ai également vécu avec ma famille en Syrie et en Israël. Nous avons été témoins de conflits, de guerres et de haines. En voyageant dans ces deux pays, ainsi que dans toute l'Europe de l'Ouest et une partie de l'Europe de l'Est, nous avons toujours été fiers d'être Canadiens, car le Canada représente quelque chose pour les peuples libres et les peuples opprimés du monde.

Je me demande maintenant de quel côté le Canada veut se ranger. Voulons-nous faire bande à part en nous prononçant en faveur de la peine de mort et en déclarant qu'il est parfaitement normal que l'État tue des êtres humains parce qu'il ne respecte pas la dignité de la vie ou de l'homme? Est-ce dans cette voie que les Canadiens se sont orientés? Est-ce le genre de mentalité que je vais transmettre en héritage à mes enfants et mes petits-enfants? Ai-je été élu pour dire que l'État a le droit de tuer parce qu'il ne respecte pas la dignité de l'homme? A cela je réponds par un non catégorique.

Je n'ai pas pris cette décision facilement ou à la légère. J'ai porté l'uniforme de notre pays pendant plus de 30 ans. J'ai servi dans les forces maritimes, terrestres et aériennes. J'étais prêt à tuer, parce que j'avais été entraîné à le faire, et je crois que si c'était devenu nécessaire, j'aurais été prêt à donner ma vie, car je pense que quiconque porte l'uniforme de son pays doit être disposé à faire ce sacrifice.

L'été dernier, les bonnes âmes de ma circonscription, qui est une circonscription peu peuplée, ont été horrifiées et effrayées par quatre cas d'agression, de viol et de meurtre. Par habitant, ce taux de criminalité était le même que dans n'importe quelle grande ville. En pareilles circonstances, on a tendance à réclamer vengeance, on a envie de rendre oeil pour oeil, dent pour dent. Je savais qu'à la suite de ces incidents, la majorité des gens m'auraient appuyé si j'avais voté en faveur de la peine de mort.

Même si nous avons été touchés par la violence, nous ne sommes pas une société violente. En étudiant la question, en écoutant des parents qui ont perdu leurs enfants et qui m'ont écrit pour me demander de ne pas voter pour le rétablissement de la peine de mort et, en examinant les statistiques, je me suis rendu compte que la peine capitale n'était pas vraiment dissuasive.

● (1350)

Depuis 1962, année de la dernière exécution au Canada, le nombre de meurtres au premier degré n'a pas augmenté. En fait, si l'on rétablit la peine capitale, il est à craindre que des criminels soient déclarés coupables d'un crime moins grave et qu'ils soient libérés beaucoup plus tôt.

A ce sujet, le groupe de recherche et de statistiques du secrétariat du solliciteur général a examiné cette question dans un rapport préparé en octobre 1985 et intitulé «Questions et réponses concernant la peine capitale.» Voici la question: La peine de mort entraîne-t-elle une augmentation du nombre d'acquittements en cas de meurtre parce que le jury hésite à

Peine capitale

condamner une personne à mort? Les auteurs du rapport concluent que les faits prouvent que la peine de mort a un effet dissuasif sur les juges et les jurés. Ils citent par exemple une étude réalisée par le *Home Office* de Grande-Bretagne selon laquelle les jurés hésitaient à condamner des accusés lorsque la peine capitale était en vigueur, alors qu'au cas contraire, la culpabilité aurait été reconnue dans certains cas.

Selon une étude effectuée par les États-Unis dès 1909, où l'on compare le nombre de condamnations entre les États où la peine capitale est en vigueur et ceux où elle ne l'est pas, on a constaté qu'un plus grand nombre de personnes étaient condamnées dans les États sans peine capitale. En 1968, une étude faite par des Australiens a abouti à des conclusions semblables. Dans ce rapport, on fait également allusion aux recherches faites au Canada qui ont permis de constater qu'entre 1881 et 1967, le nombre de condamnations pour meurtre a été plus faible que pour tous les crimes violents.

Les auteurs du rapport font les conclusions provisoires suivantes: Même si d'autres théories peuvent expliquer ce phénomène, il est possible que les jurés aient hésité à condamner une personne accusée de meurtre s'il s'agissait d'un délit possible de la peine capitale. Il est possible que les jurés soient plus disposés à condamner quelqu'un pour meurtre depuis l'abolition de la peine capitale.

Enfin, je dois vous dire qu'en mon âme et conscience, je ne peux pas, du point de vue moral, me prononcer froidement et avec prémeditation pour une mesure nous permettant d'ôter la vie à quelqu'un. Nous ne pouvons pas nous dissimuler derrière le masque du bourreau. A mon avis, le bourreau sera désormais celui ou celle qui vote en faveur de la peine de mort. Ce sera sa main qui actionnera le levier, son doigt qui poussera le bouton, sa main qui tiendra l'aiguille. Si cette mesure est adoptée, nous ne pourrons jamais dire: «Père, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font.» Nous savons ce que nous faisons. Nous ne pouvons pas et ne devons pas rejoindre la ligue des nations minoritaires qui continuent à se livrer à cet acte barbare. Nous ne pouvons et ne devons pas quitter la bonne compagnie de pays civilisés comme la Grande-Bretagne, la France, le Danemark, la Norvège, le Portugal, la Suède et l'Italie, et la liste est longue, qui ont déjà aboli la peine capitale.

Pour reprendre les paroles d'Arthur Maloney, la peine de mort n'est pas la réponse au problème du crime et des criminels. Le crime a des causes et un remède. Ses causes sont évidentes. On peut les énoncer comme une véritable litanie. Ce sont la pauvreté, la vie dans les taudis, les foyers brisés, l'alcoolisme, le divorce, l'absence de possibilités et le manque d'éducation. Voilà les causes du crime.

Dans une brochure produite par la Criminal Lawyers' Association de l'Ontario, on dit que selon les psychiatres, les personnes ayant été maltraitées lorsqu'elles étaient enfants ont plus de chances de faire la même chose lorsqu'elles auront elles-mêmes des enfants. Lorsqu'elles étaient enfants, nous étions pleins de compassion pour elles à cause du traumatisme subi et de l'effet que ces mauvais traitements doivent avoir eu sur leur esprit. Et pourtant, lorsque tout naturellement, ces personnes commencent elles-mêmes à maltraiter ou à tuer des enfants, nous souhaitons leur mort. Nous n'étions pas disposés à leur donner le temps, l'attention, les ressources ou l'aide